
**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

Distr.: générale
9 décembre 2010
Original: français

Session de 2010

Genève, 25 et 26 novembre 2010

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 26 novembre 2010, à 15 heures

Président: M. Ganev (Bulgarie)

Sommaire

Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (*suite*)

Préparation de la quatrième Conférence d'examen

Examen et adoption du document final

Questions diverses

Clôture de la Réunion

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Réunion seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (suite)

1. **Le Président** soumet à l'examen de la Réunion le texte énonçant le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux pour 2011, qu'il a établi à l'issue des dernières consultations, tenues après la séance précédente, et qui se lit comme suit:

«Le Groupe d'experts gouvernementaux se réunira du 21 au 25 février, du 28 mars au 1^{er} avril et du 22 au 26 août 2011.

Le Groupe mènera les travaux préparatoires de la quatrième Conférence d'examen sous la responsabilité du Président désigné.

Le Groupe poursuivra ses négociations, en s'appuyant sur le texte d'un projet de protocole sur les armes à sous-munitions soumis par le Président (CCW/GGE/2010-II/WP.2) et en tenant compte de toutes propositions antérieures, présentes et futures émanant des délégations, en vue de formuler une recommandation pour examen à la quatrième Conférence d'examen, pour traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des armes à sous-munitions tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et les considérations humanitaires. Les travaux du Groupe seront appuyés par des experts des questions intéressant ces travaux.

Le Groupe fera rapport à la quatrième Conférence d'examen.».

2. Le Président croit comprendre que la Réunion accepte le texte proposé comme mandat du Groupe d'experts gouvernementaux pour 2011.

3. *Il en est ainsi décidé.*

Préparation de la quatrième Conférence d'examen (CCW/GGE/2010-I/WP.1, CCW/GGE/2010-II/INF.1, 2 et 3, CCW/MSP/2010/CRP.1 et CRP.2)

4. Rappelant que la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes l'a chargé d'entreprendre des consultations sur les préparatifs de la quatrième Conférence d'examen et de faire rapport à la Réunion de 2010 (CCW/MSP/2009/5, par. 38), **le Président** appelle l'attention des délégations sur les quatre documents qu'il a soumis à ce titre: un document de réflexion (CCW/GGE/2010-I/WP:1), sur lequel sont fondés le projet d'ordre du jour provisoire (CCW/GGE/2010-II/INF.1) et le document d'information sur les dates, le lieu et la structure de la Conférence (CCW/GGE/2010-II/INF.2), ainsi qu'un document récapitulatif la composition des bureaux des conférences d'examen antérieures (CCW/GGE/2010-II/INF.3). S'y ajoutent l'estimatif des coûts de la Conférence (CCW/MSP/2010/CRP.2) et celui des sessions du Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/MSP/2010/CRP.1), qu'a établis le secrétariat.

5. La Réunion est appelée à se prononcer sur quatre points, à savoir: les dates et le lieu de la quatrième Conférence d'examen; les coûts estimatifs de la Conférence et des travaux préparatoires; le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence; et la désignation du Président de la Conférence.

6. En ce qui concerne le premier point, il est proposé de tenir la Conférence à Genève du 14 au 25 novembre 2011, et non du 17 au 25 novembre, ainsi qu'il est envisagé dans le document CCW/GGE/2010-II/INF.2. Quant au deuxième point, la Réunion vient de décider de confier au Groupe d'experts gouvernementaux les travaux préparatoires de la Conférence - il y a donc lieu d'examiner conjointement les coûts estimatifs des sessions du Groupe et ceux de la Conférence. S'agissant du troisième point, on notera que le projet d'ordre du jour provisoire reproduit celui de la troisième Conférence d'examen.

7. **M. Nugroho** (Secrétaire général de la Réunion) précise que, à la fin du paragraphe 1 du document CCW/MSP/2010/CRP.2, contenant les coûts estimatifs de la Conférence d'examen, il convient de lire 2011 au lieu de 2010.
8. **M^{me} Bleoancă** (Roumanie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe orientale, propose, quant au quatrième point, que M. Ganev (Bulgarie) soit désigné Président de la quatrième Conférence d'examen en 2011.
9. **M. Quintanilla Román** (Cuba) dit que le Groupe des États non alignés et autres États approuve la proposition de la délégation roumaine.
10. **M. Hoffmann** (Allemagne) indique que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États approuve lui aussi la proposition de la délégation roumaine.
11. **M. Quintanilla Román** (Cuba), s'exprimant à titre individuel, dit que, si la délégation cubaine approuve les dates et la structure proposées pour la quatrième Conférence d'examen, y compris le fait de charger le Groupe d'experts gouvernementaux des travaux préparatoires de la Conférence, elle ne peut accepter, en revanche, que soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence d'examen, ainsi qu'il est suggéré dans le document de réflexion, un point intitulé «Abrogation du Protocole II» («Revocacion del Protocolo II») (CCW/GGE/2010-II/INF.2, par.5, al. d) – il serait plus judicieux de dire «Analyse du Protocole II» («Análisis del Protocolo II») – non plus que le point 13 du projet d'ordre du jour (CCW/GGE/2010-II/INF.1) serve de cadre à l'examen d'une proposition de protocole sur les mines autres que les mines antipersonnel.
12. **Le Président** prend bonne note des observations formulées par la délégation cubaine. Il croit comprendre que la Réunion souhaite approuver le lieu (Genève) et les dates (14-25 novembre 2011) proposés pour la quatrième Conférence d'examen; les coûts estimatifs de la Conférence tels que présentés dans le document CCW/MSP/2010/CRP.2, avec la modification apportée au paragraphe 1; les dates des trois sessions du Groupe d'experts gouvernementaux (21-25 février, 28 mars-1^{er} avril, 22-26 août 2011) et les coûts estimatifs correspondants, tels que présentés dans le document CCW/MSP/2010/CRP.1; le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence (CCW/GGE/2010-II/INF.1); et sa propre désignation comme Président de la quatrième Conférence d'examen.
13. *Il en est ainsi décidé.*

Examen et adoption du document final (CCW/MSP/2010/CRP.3; document non officiel, diffusé en salle et en anglais seulement)

14. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de document final de la Réunion de 2010 des Hautes Parties contractantes à la Convention (CCW/MSP/2010/CRP.3) et sur le document non officiel contenant les paragraphes 34 à 41 qui complètent le projet, tous deux publiés en anglais seulement, et invite la Réunion à les examiner et les adopter partie par partie – au besoin – paragraphe par paragraphe, avant d'adopter l'ensemble du texte.

Première partie intitulée «Introduction»

Paragraphes 1 à 9

15. *Les paragraphes 1 à 9 sont adoptés.*

Deuxième partie intitulée «Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes»

Paragraphes 10 à 16

16. *Les paragraphes 10 à 16 sont adoptés.*

Troisième partie intitulée «Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes»

Paragraphes 17 à 27

17. **M. Goose** (Human Rights Watch) demande que, au paragraphe 22, Human Rights Watch soit ajoutée à la liste des organisations qui sont intervenues au cours de l'échange de vues général.

18. **M. Quintanilla Román** (Cuba) précise que le Groupe des États non alignés et autres États a approuvé la reconduction de M. Domingo (Philippines) à la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux.

19. *Les paragraphes 17 à 27, ainsi complétés, sont adoptés.*

Quatrième partie intitulée «Conclusions et recommandations»

Paragraphes 28 à 33

20. S'agissant du paragraphe 33, **le Président** rappelle que la Réunion des Hautes Parties contractantes a décidé de demeurer saisie de la question des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP), sous la responsabilité du Président désigné.

21. *Les paragraphes 28 à 33 sont adoptés.*

Paragraphes 34 à 41

22. *Les paragraphes 34 à 41 sont adoptés.*

23. *L'ensemble du projet de document final de la Réunion de 2010 des Hautes Parties contractantes à la Convention, tel qu'il a été complété et modifié, est adopté.*

Questions diverses

24. **M^{me} Pleština** (Croatie) remercie Human Rights Watch d'avoir appelé l'attention des participants sur la question des armes incendiaires et du Protocole III sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de ces armes. Saluant la grande qualité du document que l'organisation a établi et diffusé à ce sujet, la représentante dit sa conviction qu'il faudra débattre de la question à l'avenir.

Clôture de la Réunion

25. Après avoir remercié toutes les délégations ainsi que le secrétariat et les services de conférence de leur concours, **le Président** prononce la clôture de la Réunion de 2010 des Hautes Parties contractantes.

La séance est levée à 16 h 5.